

“Engagement quartier 2030” : Contrat de ville 2024-2030

De Lannion-Trégor Communauté

Ville de Lannion

Quartiers d’Ar-Santé Les Fontaines – Ker Uhel

I. Sommaire

I. Préambule.....	4
II. Contexte territorial.....	8
A. Lannion-Trégor Communauté, EPCI pilote du contrat de ville.....	9
B. La ville de Lannion, ville centre du territoire.....	10
1) Éléments généraux de peuplement.....	10
2) Portrait des Lannionnais.....	10
C. Retour sur les actions de la politique de la ville à Lannion.....	12
1) Constats généraux issus du bilan du contrat de ville 2015/2023.....	12
2) Zoom sur Ker Uhel.....	13
3) Zoom sur Ar-Santé Les Fontaines.....	14
III. Contractualisation 2024/2030 : Éléments de cadrage et priorisations locales.....	16
A. Le cadre général de la nouvelle contractualisation.....	17
B. Les objectifs du contrat de ville 2024/2030.....	18
C. Des périmètres élargis et l'intégration du quartier de Pen Ar Ru en tant que poche de pauvreté.....	26
1) Ar Santé Les Fontaines.....	26
2) Ker Uhel.....	27
3) Pen Ar Ru.....	27
D. La co-construction du contrat de ville 2024-2030.....	29
1) La méthode de concertation.....	29
2) Synthèse des concertations habitants et partenaires.....	29
E. Une gouvernance partagée du contrat de ville.....	38
1) Une coordination assurée par la ville de Lannion.....	38
2) Une articulation plus forte des instances.....	38
F. L'articulation avec les autres dispositifs spécifiques de la politique de la ville.....	42
1) Le Programme de réussite éducative (PRE).....	42
2) L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	44
G. L'articulation avec le droit commun.....	45
IV. Signatures.....	47

NDLR : le présent contrat de ville comprend un document d'annexe fourni en pièce jointe

I. Préambule

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », conclu avec Lannion-Trégor Communauté et la Ville de Lannion, s'inscrit dans une démarche résolument partenariale et se veut un document pratique, accessible à tous et opérationnel.

Avec ce contrat, notre objectif est de permettre aux habitants des deux quartiers prioritaires lanionnais, Ker Uhel et Ar Santé-Les Fontaines, de relever les défis futurs et de s'émanciper dans un cadre plus sûr, adapté aux transitions écologiques, démographiques et générationnelles de demain.

Cette contractualisation, copilotée en bonne intelligence par l'État et l'Agglomération, en lien étroit avec les services de la Ville de Lannion, a permis d'animer une concertation institutionnelle, associative et citoyenne de qualité, qui a conduit à des propositions concrètes. Celles-ci constituent la feuille de route de notre contrat 2024-2030.

Les objectifs de ce nouveau contrat de ville se concentrent sur les enjeux suivants :

- Accompagner les changements structurels liés aux transitions écologiques et climatiques, par la requalification urbaine et l'aménagement des quartiers*
- Accompagner les transitions sociales et économiques autour de l'alimentation, de la santé*
- Permettre à chacun et chacune d'avoir un développement social et personnel harmonieux en facilitant l'accès à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi*
- Améliorer le sentiment de sécurité et l'accès aux services de proximité*
- Développer et accompagner le vivre ensemble et la transition des mentalités en luttant contre les discriminations*

Je réaffirme la pleine mobilisation de l'État aux côtés des partenaires de ce contrat de ville, que sont les collectivités et les associations. La réussite de nos « Engagements quartiers 2030 » passera par une gouvernance lisible, avec des moyens dédiés, une articulation réfléchie avec les dispositifs de droit commun, ainsi que par l'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes au contrat, au premier rang desquelles les habitants de ces quartiers. Les soutenir dans leur pouvoir d'agir reste primordial pour la réussite de la Politique de la Ville.

Stéphane ROUVE – Préfet des côtes d'Armor

Permettre à chaque habitant et habitante des quartiers d'Ar Santé / Les Fontaines et Ker Uhel de pouvoir grandir, vivre, travailler, s'amuser, étudier... avec les mêmes chances que tout autre habitant du Trégor est un défi et une responsabilité collective des acteurs du territoire.

Ces 2 quartiers présentent des fragilités qui nécessitent d'œuvrer de façon coordonnée pour agir concrètement, localement, efficacement et dans la durée.

Grâce à cette nouvelle contractualisation, pour la période 2024-2030, l'Etat, la Ville de Lannion, Lannion-Trégor Communauté, et l'ensemble de leurs partenaires, prennent l'engagement fort de réduire les inégalités territoriales et sociales qui touchent les plus vulnérables.

La politique de la ville est une compétence de Lannion-Trégor Communauté. C'est pourquoi, je serai attentif à ce que l'ensemble des services de l'agglomération prennent en compte les spécificités de ces quartiers et y accordent une place spécifique dans nos différentes feuilles de route. En effet, je suis convaincu que la transversalité est une composante indispensable de la réussite de nos politiques publiques.

Cadre de vie, transition écologique, culture, mobilité, accès aux soins, prévention de la délinquance, emploi, égalité femmes-hommes, lien social... contribuent à garantir le bien-être de celles et ceux qui vivent dans ces quartiers. C'est pour cela, nous devons agir au quotidien, aux côtés des habitants et habitantes, pour développer et maintenir une qualité de vie propice au vivre ensemble.

Je tiens à remercier vivement tous les acteurs du territoire pour leur implication déterminée, signe fort de l'intérêt porté au nouveau Contrat de Ville 2024-2030 et de notre envie commune d'agir en faveur de tous les habitants et habitantes des quartiers.

Gervais EGAULT

Président de Lannion-Trégor Communauté

Lannion connaît des disparités qui se distinguent par des indicateurs de précarité plus élevés dans certains quartiers.

A Lannion, deux quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), Ar Santé - Les Fontaines et Ker Uhel, regroupant environ 2200 habitants, ont été maintenus dans cette catégorie en octobre 2023.

Cette reconduction des QPV témoigne de la persistance, voire de l'aggravation de la précarité et renouvelle la confiance accordée aux partenaires locaux pour mener à bien les actions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie dans ces quartiers.

Le quartier de Pen ar Ru, bien que ne bénéficiant pas de la reconnaissance QPV au vu de son nombre d'habitants, a été inclus dans le nouveau contrat de ville en tant que poche de pauvreté. Cette décision découle d'une constatation simple mais essentielle : Pen ar Ru présente des indicateurs de fragilités similaires aux autres QPV et sa gestion se fait de la même manière que celle des deux QPV reconduits.

Face aux réalités locales et dans un souci de cohérence et d'opérationnalité, la ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté ont pris ensemble une décision importante : la coordination de la politique de la ville sera désormais assurée au niveau communal.

Ce nouveau contrat de ville, s'étendant sur la période 2024-2030, est l'aboutissement d'une démarche participative, démarrée en octobre 2023 lors de la rencontre départementale des conseils citoyens. Sa construction s'est articulée autour d'ateliers partenaires et d'un questionnaire adressé aux habitants, dans une optique de co-construction avec les associations, les acteurs institutionnels, le bailleur social Terre d'Armor Habitat et les conseils citoyens.

L'objectif de cette nouvelle feuille de route est clair : améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur une géographie de la politique de la ville qui se veut au plus proche des réalités de Lannion.

Si des thématiques comme l'éducation, l'emploi, la cohésion sociale demeurent au cœur des priorités, de nouveaux enjeux émergent, tels que la précarité alimentaire, la santé, la transition écologique, et la lutte contre les stéréotypes.

Alors que Lannion s'engage dans cette nouvelle phase de contractualisation, il est important de se rappeler les actions significatives de l'ancien contrat de ville, telles que le Programme de Réussite Educative et la création des conseils citoyens.

En effet, l'instauration des deux conseils citoyens instaurés en 2015 dans les quartiers de Lannion a ~~ont~~ marqué un tournant important dans la manière de co-construire les actions de la politique de la ville. En positionnant les habitants comme de véritables forces de proposition, ces deux instances ont assuré une meilleure prise en compte des besoins locaux.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, cette dynamique participative va être amplifiée. Deux projets phares sont prévus pour redonner un nouvel élan aux quartiers prioritaires. Tout d'abord, le programme de requalification des Fontaines va être relancé. En parallèle, les réflexions vont continuer en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la création d'un espace de vie et de proximité à Ker Uhel. A terme, ce lieu multifonctionnel pourrait accueillir le centre social, des services dédiés à la parentalité, des activités pour animer la vie du quartier, un point d'accès au droit, ainsi que des espaces mutualisés favorisant les échanges et les rencontres entre les habitants.

La lutte contre les disparités sociales reste un défi de taille que la ville de Lannion continue de relever avec détermination. Ce nouveau contrat est le symbole fort de notre engagement en matière de solidarités où chacun trouve sa place et y a son importance.

Paul LE BIHAN

Maire de Lannion

II. Contexte territorial

A. Lannion-Trégor Communauté, EPCI pilote du contrat de ville

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté s'étend sur une superficie de 904 km²¹. Il regroupe 57 communes représentant plus de 100 000 habitants et une densité de population de 110 habitants par km².

Lannion-Trégor Communauté gère de nombreuses compétences :

- Le développement économique, numérique (très haut débit) et touristique, il s'agit de la compétence prioritaire de l'EPCI
- L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- L'aménagement de l'espace communautaire
- Les transports
- L'équilibre social de l'habitat
- **La Politique de la Ville dans la communauté**
- La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La gestion des ordures ménagères et le tri sélectif
- L'eau et l'assainissement (collectif et non collectif)
- Les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Les pôles "Petite Enfance, Enfance-Jeunesse" basés à Plouaret et à Cavan
- L'action sociale en matière d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD du Gavel à Trébeurden)
- Les équipements ferroviaires et aéroportuaires du territoire
- La coopération décentralisée avec Haïti et le Mali.

¹ Derniers chiffres de l'INSEE

B. La ville de Lannion, ville centre du territoire

1) Eléments généraux de peuplement

Lannion est la ville centre du territoire de Lannion-Trégor Communauté et la plus importante commune de l'unité urbaine. C'est le grand pôle urbain de l'ouest du département et la deuxième ville du département en nombre d'habitants. Enfin, Lannion est la zone d'emploi du bassin du Trégor et au delà.

La population de la ville a doublé en 50 ans. Cette augmentation s'est faite rapidement entre les années 62 et 75 et correspond à l'arrivée sur Lannion des entreprises de télécommunications. La construction des quartiers d'habitats sociaux de Lannion est concomitante avec l'arrivée des télécoms. Depuis 1975, la courbe suit une évolution conforme à la tendance nationale et **la population dépasse les 20 000 habitants depuis 2020.**

2) Portrait des Lannionnais

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2014/2015 par le CCAS de Lannion, et réactualisée en 2022, nous permet de faire ressortir les éléments suivants sur la typologie des ménages lannionnais et les compositions socio-économiques de la population, avec un zoom sur les QPV Lannionnais.

a) En matière démographique

- Lannion connaît une **légère dynamique démographique** avec une hausse de 344 ménages en 2020 (dernier recensement de l'INSEE) par rapport à 2014 (+3,47%). Les personnes vivant seules forment une part importante de ces ménages (plus de 48 %).
- Le **nombre de familles monoparentales est aussi en hausse** depuis 2014 (+6,34 %). Elles sont principalement localisées dans les deux quartiers prioritaires de la ville de Lannion : Ar-Santé Les Fontaines et Ker Uhel.
- La ville de Lannion est une **société duale**, structurée autour d'emplois très qualifiés (ingénieurs, cadres) et une population très précarisée vivant majoritairement dans le parc social de Lannion.

b) En matière de logement

Au niveau du logement, la ville de Lannion est marquée par la **forte présence de locataires** sur son territoire (45,5 % de locataires²) comparé à la moyenne de Lannion-Trégor Communauté (26,4 %).

c) En matière de revenu

Le revenu médian est de 1828 €/mois³ sur Lannion avec de grosses disparités selon les quartiers :

- 14% de la population de Lannion vit en dessous du seuil de pauvreté avec des disparités entre les quartiers ; ce public est principalement localisé en QPV.
- La ville de Lannion présente une part importante d'allocataires de la CAF et des minima sociaux : 5016 allocataires au total et en nette augmentation ces dernières années. Sur ces 5016 allocataires lannionnais, 1212 ont un revenu qui dépend à + de 50% des prestations sociales (minima sociaux). Et pour 728 d'entre eux, ces prestations forment même l'intégralité de leur revenu.

² Données de l'INSEE

³ Etude Compas, chiffres de 2018

d) En matière de formation

Les **différences sont contrastées** sur Lannion entre le pourcentage de bas niveau de formation et le haut niveau de formation, d'où la qualification de société duale. On remarque également des écarts à la moyenne nationale importants notamment sur les quartiers de logements sociaux et particulièrement chez les femmes.

e) En matière d'emploi

- **Le taux de chômage⁴ (15-64 ans) augmente** entre 2014 et 2020, passant de 15,5 % à 15,9 %. Ce taux étant nettement plus important chez les jeunes (15-24 ans), de l'ordre de 30,3 % contre 17,3 % à l'échelle nationale.
- **Le taux d'activité est de 68,6 %, en deçà de de la moyenne intercommunale (71,5%)** ou encore nationale (73,6%).
- La ville de Lannion est fortement marquée par une **importante présence des cadres et professions intellectuelles supérieures** représentant 23,1 % des actifs contre 21% au niveau national.
- Quant aux **CSP dites « populaires », elles restent majoritairement présentes dans les quartiers abritant principalement des logements sociaux**. Ces personnes connaissent une précarité de l'emploi supérieure au reste du territoire Lannionnais ainsi qu'au niveau national.

Ces quelques éléments nous permettent de dresser un portrait de la commune et de contextualiser les QPV et leurs caractéristiques.

C. Retour sur les actions de la politique de la ville à Lannion

Depuis 1982, Lannion s'est inscrite progressivement dans le dispositif politique de la ville. Après une première opération Habitat et vie sociale, elle entre dans le dispositif politique de la ville en 1992 avec la signature d'une convention Ville/Habitat, puis en 1993, par la signature d'un Contrat Communal de Prévention de la Délinquance. Puis, les contrats de ville, Contrat d'objectifs, Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui ont suivi, ont permis sur la durée, de maintenir une vigilance particulière sur les quartiers.

La dernière contractualisation, dite « contrats de ville », est issue du cadre posé par la loi du 21 février 2014. Elle vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. L'objectif de ce nouveau dispositif est de donner à la Politique de la Ville une meilleure visibilité, une cohérence et de l'efficacité. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté par l'intercommunalité mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants

Les périmètres des quartiers retenus pour la contractualisation 2014/2023 correspondent aux deux plus importants quartiers de logements sociaux de Lannion. Ce nouveau découpage a, de fait, exclu le plus petit quartier de Pen Ar Ru (127 logements). Cette poche a néanmoins fait l'objet par les partenaires de la Ville d'une attention particulière, avec des interventions spécifiques au vu des fragilités qui y demeurent.

En synthèse

Le contrat de ville 2015/2023 a fait l'objet d'un bilan de fin de contractualisation, réalisé conjointement avec les partenaires et les habitants. La présente contractualisation repart de ces éléments statistiques et de données qualitatives pour définir les priorités.

1) Constats généraux issus du bilan du contrat de ville 2015/2023

Le bilan du contrat de ville, réalisé en 2022, s'est appuyé sur :

- des analyses statistiques issues du cabinet COMPAS
- d'un bilan qualitatif réalisé par les partenaires et habitants des quartiers.

D'un point de vue statistique, il en ressort que **les deux QPV de Lannion présentent des similarités socioéconomiques, mais se distinguent du portrait type des QPV français**. Ainsi, les QPV de Lannion connaissent une **surreprésentation de personnes âgées de plus de 60 ans**, en comparaison des autres QPV à l'échelle nationale. S'ajoute à cela, une **proportion importante de familles monoparentales** (1,5 fois plus important que la moyenne nationale) ainsi que des personnes vivant principalement seules (1,6 fois la moyenne des QPV français).

Les quartiers connaissent également des **taux d'emplois faibles, davantage prononcés chez les femmes**, des taux de pauvreté importants (39,6 % à Ker Uhel et 44,7 % à Ar-Santé Les Fontaines en 2022) et une proportion grandissante de bénéficiaires de minimas sociaux

Ces deux quartiers présentent donc encore des décrochages importants avec le reste du territoire.

Le bilan qualitatif, réalisé par les partenaires, permet également de relever des difficultés marquées dans ces quartiers:

- **concernant l'accès à l'emploi**, les freins restent marqués (mobilité, garde d'enfants, santé...) et les solutions complexes à développer à l'échelle des QPV de Lannion au regard de leur petite échelle. Les acteurs de l'emploi préconisent le développement de micro-actions territorialisées souples et privilégiant une intervention individualisée.
- **concernant le cadre de vie et le renouvellement urbain**, l'intervention du bailleur sur son bâti et en lien avec les actions mises en place via l'abattement de la TFPB ont permis des avancées importantes, mais différenciées entre les deux quartiers. Les sujets autour de la prévention des nuisances sonores, le renforcement de la médiation partenariale ainsi que la sécurité sur l'espace public restent forts malgré des actions mises en place et des améliorations constatées.
- **concernant la cohésion sociale**, les fragilités autour de la typologie des habitants des QPV (vieillesse, isolement, familles monoparentales) ont également été relevées et feront partie des défis à relever dans cette nouvelle contractualisation. Un travail autour de l'accès au sport, à la culture ainsi qu'un volet très important autour des enjeux liés à la santé des habitants sont ciblés pour prendre en compte ces nouvelles données.
- **concernant la participation citoyenne**, la contractualisation de 2015 a institutionnalisé la mise en place de conseils citoyens dans chaque QPV français. Sur le territoire de Lannion, les deux conseils citoyens fonctionnent effectivement depuis cette date, et font désormais partie intégrante du panorama de la politique de la ville. Le soutien des deux centres sociaux dans leur action est souligné et reconnu. Les enjeux pour cette contractualisation tournent autour de l'amélioration de leur sentiment de légitimité dans la gouvernance du contrat ainsi que dans le renouvellement de leurs membres.

2) Zoom sur Ker Uhel

Le quartier de Ker Uhel est situé sur les hauteurs de la ville, à proximité du plateau industriel.

Le bilan du contrat de ville 2015/2023 a fait ressortir un certain nombre **d'améliorations dans ce quartier**, notamment en termes d'aménagements urbains, d'amélioration des logements, de services publics ainsi qu'en termes de sécurité ou de lien social. On peut notamment citer la construction du collège Le Goffic, le réaménagement du boulevard d'Armor ainsi que la réhabilitation des logements de Terres d'Armor Habitat et la construction de la nouvelle agence.

Le sentiment remonté est que ces réaménagements et améliorations ont favorisé la mixité sociale du quartier et ont contribué à renforcer son ouverture sur le reste de la ville.

Le panorama ci dessous des commerces, équipements et services permet d'objectiver ce sentiment.

Commerces	Services	Equipements
Pharmacie	Ludothèque	Parkour
Fast Food et petite restauration	Maison de l'emploi et de la formation	City stade et terrain en herbe
Toiletteur canin	Etablissements scolaires - Ecoles maternelles (X2) (P) - Ecoles élémentaires (X2) (P) - Collège	Stade Michel Condom (P)

Boulangerie	Centre de Loisirs le Manoir	Complexe de Tennis (P)
Boucherie	Bureau de poste	Aires de jeux(x3)
Buraliste	Agence Terres d'Armor Habitat	Centre St Yves
	Médecin généraliste	
	Centre social	
	Crèche et halte garderie (P)	
	Cabinet infirmier	
	Foyers de jeunes travailleurs (*2)	

(P) : en périphérie du périmètre de la contractualisation 2015/2023

Depuis la dernière contractualisation, certains indicateurs se sont améliorés, dont le taux de pauvreté, et certains ont chuté, dont le taux d'emploi.

	Taux de pauvreté 2018	Taux de pauvreté 2022	Taux d'emploi 2018	Taux d'emploi 2022
Ker Uhel	42,30%	39,60%	42,10%	39,60%
Variations	-6,38%		-5,94%	

Evolution du taux de pauvreté et du taux d'emploi entre 2018 et 2022, données consolidées de l'INSEE / DARES

Le taux de bas revenus a connu une légère augmentation entre 2016 et 2018, passant de 58,5 % à 59,6 %.

De manière synthétique, le bilan du contrat de ville a retenu les éléments suivants :

Le quartier de Ker-Uhel est un quartier en transformation mais reste encore fragile :

- Un quartier qui a bénéficié d'une requalification urbaine et d'aménagements conséquents
- Un dynamisme économique relativement important avec des créations d'entreprises dans les bureaux loués par Terre d'Armor Habitat
- Une population qui augmente entre 2018 et 2021 après une baisse entre 2013 et 2018
- Un taux de pauvreté qui diminue (42,1 % en 2018 ; 39,6 % en 2022)

3) Zoom sur Ar-Santé Les Fontaines

Le quartier d'Ar-Santé les Fontaines est situé à l'entrée sud de la ville, à proximité immédiate du centre ville. Il est plutôt enclavé car non traversé par des axes de circulation, et s'organise plutôt en cœur d'îlots.

Le bilan du contrat de ville 2015/2023 tend à montrer que le quartier se fragilise, notamment au vu des indicateurs suivants :

- La population diminue, passant de 993 habitants en 2013 à 932 en 2018.
- Elle concentre des populations vieillissantes (majoritairement féminines), présentant des signes d'isolement, et des familles monoparentales.
- Le taux de pauvreté est en augmentation (+13,74 % entre 2018 et 2022) et le taux d'emploi diminue fortement.

	Taux de pauvreté 2018	Taux de pauvreté 2022	Taux d'emploi 2018	Taux d'emploi 2022
Ar-Santé Les Fontaines	39,30%	44,70%	43,60%	33,60%
Variations	13,74%		-22,94%	

Evolution du taux de pauvreté et du taux d'emploi entre 2018 et 2022, données consolidées de l'INSEE / DARES

La précarité économique s'intensifie au sein de ce quartier, avec notamment un recul net d'établissements économiques.

Le quartier présente peu de diversité d'offres de commerces et de services en son cœur, mais sa proximité avec le centre ville lui permet de bénéficier d'une telle offre en frange :

Commerces	Services	Equipements
Pharmacie (*P)	Agence communale Postale	Piscine (*P)
Restaurants (*P)	EHPAD	Skate parc (*P)
Petits commerces (tatoueur, restauration rapide, coiffeur) (*P)	Crèche	Maison des sports (*P)
Bar - PMU (*P)	Cabinet infirmier (*P)	Terrains de sports extérieurs (*P)
Centre commercial (*P)	Centre social (*P)	City stade /aire de Jeux/boulodrome
		Local de proximité (X2)
		Chapelle des Fontaines

*L'offre en équipements et services à Ar-Santé Les Fontaines - (*P) = Se situant en périphérie du quartier.*

Lors de la contractualisation 2015/2023, des projets d'amélioration du cadre de vie ont été réalisés, notamment en lien avec les financements du contrat de ville (Appel à projet, abatement TFPB). Ils ont permis de maintenir une dynamique partenariale, d'impliquer les habitants dans leur cadre de vie. Mais, la requalification du quartier des Fontaines, pourtant ambitionnée, n'a pas encore pu être mise en œuvre.

Les partenaires partagent également le sentiment de fragilités croissantes mises en avant dans l'analyse statistique : repli sur soi, précarité, difficultés dans le vivre ensemble.

Ar Santé Les Fontaines apparaît donc plus fragile et en décrochage plus fort que Ker Uhel.

De manière synthétique, le bilan du contrat de ville a retenu les éléments suivants :

Ar Santé-Les Fontaines est un quartier fragilisé :

- Avec une requalification qui n'a pu avoir lieu
- Une population qui diminue, une majorité de femmes, âgées de plus de 60 ans et de familles monoparentales
- Un taux de pauvreté qui a augmenté ces dernières années
- Un taux d'emploi en baisse

III. Contractualisation n 2024/2030 : Éléments de cadrage et priorisations locales

A. Le cadre général de la nouvelle contractualisation

La contractualisation 2024-2030, dite « engagements quartiers 2030 », s'appuie toujours sur la loi Lamy de 2014, mais a adapté son cadre au vu du bilan des contrats de ville 2015-2023.

Les critères de définitions des périmètres restent inchangés. La mobilisation du droit commun, la pluridisciplinarité des projets portés et leur articulation ainsi que l'importance de la participation citoyenne restent au cœur de ses préoccupations.

Pour la présente contractualisation, les adaptations portent sur les éléments suivants :

- Une volonté encore plus marquée de donner une **place prépondérante à la participation citoyenne** dans tous les aspects et à toutes les étapes du contrat
- La fin de la gestion du contrat par piliers et la mise en place d'un contrat beaucoup plus territorialisé, pour lesquels les **priorisations seront adaptées au vu des enjeux locaux.**
- La possibilité de contractualiser des projets / actions sur plusieurs années (**convention pluriannuelle d'objectifs**)
- la possibilité d'intégrer aux contrats des **poches de pauvreté** présentant des fragilités importantes mais avec un nombre d'habitants en deçà des 1000 requis.

L'ensemble de ces éléments nous permettent de définir pour la présente contractualisation les éléments suivants.

B. Les objectifs du contrat de ville 2024/2030

Ils sont issus du travail de concertation mené lors de l'élaboration du contrat de ville et permettent d'avoir une vision précise de ce que recoupe la politique de la ville sur le territoire Lannionnais, tant sur le droit commun que sur le droit spécifique. La priorisation de l'ensemble de ces objectifs appartient au COPIL et est évolutive sur la période 2024-2030. Des indicateurs sont définis pour chacun des différents axes⁵.

D'ici à 2030, le contrat de ville de Lannion-Trégor Communauté visera à :

- ➔ *Intégrer localement les enjeux liés aux transitions et au changement climatique*
 - Accompagner les changements structurels
 - x Autour de l'amélioration du logement social et privé
 - x Autour de l'adaptation de l'offre de mobilité aux besoins des habitants des QPV
 - Mettre en œuvre la requalification urbaine du quartier d'Ar Santé Les Fontaines
 - Adapter l'aménagement des quartiers au regard de la gestion de la chaleur, de l'eau et du bruit
 - Accompagner les démarches individuelles liées à la transition écologique autour de la gestion des déchets et de la ressource en eau

- ➔ *Intégrer localement les enjeux liés aux transitions sociales et économiques*
 - Améliorer l'accès aux besoins de première nécessité suivants : l'alimentation et la santé
 - Favoriser l'accès pour chacun aux ressources lui permettant un développement social et personnel harmonieux :
 - x Autour de l'éducation
 - x Autour de l'éducation populaire et l'accès aux loisirs
 - x Autour de l'accès à l'emploi et à la formation
 - Améliorer le sentiment de sécurité et l'accès aux services de proximité
 - x Inciter les projets de localisation et / ou regroupement de services dans les QPV
 - x accompagner les actions favorisant la sécurité de tous
 - x lutter contre la fracture numérique
 - x Favoriser la communication et l'accès aux droits
 - Développer et accompagner le vivre ensemble et la transition des mentalités
 - x Accompagner les actions de cohésion sociale et d'émergence d'espaces collectifs
 - x Lutter contre toutes les discriminations, les clichés de genre et favoriser la citoyenneté
 - x Prendre en compte l'enjeu du vieillissement de la population dans les QPV
 - Permettre le développement d'un écosystème économique local favorable
 - x Autour des besoins spécifiques des QPV
 - x Autour de la création d'activité économique et de l'ESS dans les QPV

5- le tableau de suivi des indicateurs est disponible en annexe

→ *Animer un réseau d'acteurs en développant des outils de suivi et d'échanges*

- Autour de la dynamique territoriale
- Autour de la participation citoyenne

Ces objectifs se déclinent opérationnellement au regard des compétences de l'ensemble des signataires.

Cette organisation est de nature à s'assurer de la mobilisation totale du droit commun tout en ciblant les singularités des besoins des QPV.

Signataire	Compétence	Déclinaisons opérationnelles des objectifs
Services déconcentrés de l'Etat	<i>Santé (ARS)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'offre existante de soins et la maintenir (équipes mobiles...) • accompagner les actions autour de la nutrition, le développement de l'activité physique/ du sport santé/ du sport adapté / du parasport
	<i>Emploi (France Travail)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de l'aller vers via les acteurs locaux (bailleur, régie de quartiers) pour repérer les publics éloignés de l'emploi • Développer une logique de parcours vers l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Individualiser le projet avec un référent unique ◦ Connaître et faire connaître ses droits à l'emploi ◦ Développer le parrainage vers l'emploi • Viser une information parfaite des habitants QPV et des partenaires sur les dispositifs existants (diagnostic de l'emploi et de la formation)
	<i>Education (Education Nationale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer et renforcer les actions de prévention santé dans les établissements scolaires • Continuer les actions de lutte contre le décrochage scolaire • Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire • Mettre en place des médiations entre pairs en direction des élèves
	<i>Sécurité, tranquillité publique (Police Nationale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien créé entre les habitants et la police : <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>rencontres de proximité</i> ◦ <i>GPO</i> ◦ <i>accompagnement des habitants dans leur rôle de veille sociale</i> • continuer les actions de prévention routière, sur l'espace public et dans les établissements scolaires

	<i>Accès aux droits et médiation numérique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en place d'actions de médiation numériques (ateliers gratuits et ouverts à tous)
Conseil Régional	<i>Formation et orientation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux formations PREPA et QUALIF Emploi (selon le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle) Accompagner les projets locaux de formations (actions territoriales) Favoriser l'orientation en lien avec IDEO
	<i>Aménagement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la faisabilité d'accompagnement du projet de requalification des Fontaines au regard des politiques en vigueur au déploiement de l'opération
Conseil départemental	<i>Pôle social de proximité (action sociale, prévention et protection de l'enfance, information et accompagnement des personnes âgées)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Développer et accompagner les actions de lutte contre l'isolement, notamment chez les personnes âgées. Participer aux échanges autour de l'articulation de l'enjeu du vieillissement avec les projets locaux (lien établissements et services à domicile et dispositif de veille sur le grand âge dans les QPV) garantir un accueil social inconditionnel de proximité et un accès aux droits orienter de manière adaptée le public vers les services de la MDD et les partenaires mettre en œuvre des accompagnements individuels et/ou collectifs sur le champ de l'accès aux droits, insertion socio professionnelles, protection des enfants et des personnes âgées <p>La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs sera à articuler via le comité technique r</p>
	<i>Prévention spécialisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la présence des acteurs de médiation et garantir une veille sociale
	<i>Commande publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des habitants QPV dans les clauses d'insertion des marchés public
Lannion-Trégor Com-	<i>Habitat et Logement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les opérations d'amélioration de l'habi-

munauté et le CIAS		<p>tat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les propriétaires privés des aides existantes et les accompagner pour en bénéficier
	<i>Mobilité/transports</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités de mise en place de transports en commun aux horaires non scolaires, pour l'accès aux services (santé...), à l'emploi et aux loisirs • Accompagner les projets de promotion de mobilité intermédiaire (voitures sans permis, covoiturage...) • Accompagner et soutenir les projets d'accompagnement à la mobilité (ex : garages sociaux, contrats d'assurance groupés)
	<i>Gestion des ordures ménagères et tri sélectif</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à la réduction des déchets à la sources (ex : mise en place de projets « famille 0 déchets » sur les QPV) • Intégrer la gestion des biodéchets dans les QPV (ex : mise en place de composteurs et des actions de sensibilisation type « café compost »...). • Sensibiliser au tri (visite d'usine de déchets)
	<i>Alimentation (Plan Alimentaire Territorial)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les démarches visant à un accès à une alimentation saine, équilibrée et suffisante
	<i>Développement économique et emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance et la dynamique du tissu local économique des QPV <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Accompagner des études de besoins (habitants, études de marché) sur le développement de projets économiques en QPV</i> ◦ <i>Avoir une veille sur les actions innovantes</i> • Favoriser les initiatives de production locale et les circuits courts (groupements d'achats...) • accompagner la création d'espaces collectifs et de vivre ensemble développant une activité économique (café associatif, espaces de coworking...) • Accompagner la création d'activité économique et de l'ESS dans les QPV <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Accompagner les évènements ponctuels dans les QPV sur ce sujet</i> ◦ <i>Accompagner les porteurs de projets (commerces...) et favoriser la connaissance des dispositifs d'aide</i> ◦ <i>Favoriser des nouvelles activités (artisanales, tertiaires,)</i>

	<i>Santé (contrat local de santé)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer et renforcer les actions de prévention : <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître l'offre existante de soins et la maintenir : Continuer et renforcer les actions de prévention aux addictions Inciter à l'installation de professionnels de santé en QPV Intégrer les questions liées à la santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> Outiller et sensibiliser à la santé mentale (formations...) Permettre l'inclusion des personnes ayant des troubles de santé mentale Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge
	<i>Commande publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des habitants QPV dans les clauses d'insertion des marchés public
	<i>Action sociale et personnes âgées (LTS)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions d'« aller vers » en direction des personnes âgées Articuler l'enjeu du vieillissement avec les projets locaux (lien établissements et services à domicile et dispositif de veille sur le grand âge dans les QPV)
Ville et CCAS de Lannion	<i>Transition écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans les actions de promotion des mobilités douces et durables les spécificités des QPV : apprentissage du vélo pour tous, bornes de vélo en accès libre) Intégrer les enjeux liés à l'imperméabilisation des sols dans les aménagements des QPV
	<i>Aménagement et urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur une trame viaire⁶ favorable au cheminement piéton et accessible Protéger les îlots de fraîcheurs existants et accompagner la création de tels espaces Promouvoir le design actif Accompagner les projets de localisation et / ou regroupement de services dans les QPV . Lier habitat, commerces et services dans l'aménagement urbain Prendre en compte les besoins spécifiques liés à la perte d'autonomie (handicap, vieillissement) dans les aménagements urbains
	<i>Education et animation de quartiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> Développer et accompagner des actions d'éducation à la nutrition, au bien manger et à la cuisine

6 - La trame viaire est le maillage des voies de circulation d'une ville

		<p>pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le PRE • Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire • Mettre en place des médiations entre pairs • Mettre en place des actions de découverte interculturelles • Développer des actions de convivialité • Développer des lieux et des actions pour favoriser le lien entre les habitants et habitants/partenaires
	<i>Sports</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux équipements municipaux pour les habitants des QPV • Favoriser l'activité physique à tous les âges • Développer le sport adapté • Développer des pratiques de découverte, sensibilisation et initiation
	<i>Culture</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux équipements municipaux pour les habitants des QPV • Développer des pratiques de découverte, sensibilisation et initiation • Proposer des médiations • Former des médiateurs à l'accueil des publics spécifiques
	<i>Action sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'alimentation <ul style="list-style-type: none"> ◦ accompagner des projets type « épicerie solidaire » ◦ Mise en place de dispositifs antigaspi • Réfléchir à la mise en place de dispositifs d'aides <ul style="list-style-type: none"> ◦ pour l'accès au sport et à la culture ◦ pour l'accès au numérique (ex : achats groupés de forfaits internet) • Développer des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans les QPV • Articuler l'enjeu du vieillissement avec les projets locaux (lien établissements et services à domicile et dispositif de veille sur le grand âge dans les QPV) • Accompagner des actions de prévention en direction des publics spécifiques <ul style="list-style-type: none"> ◦ actions autour d'ateliers mécaniques
	<i>Médiation Numérique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de médiation (ateliers gratuits et ouverts à tous)

	<i>Environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Protéger le cadre de vie environnemental des QPV, notamment <ul style="list-style-type: none"> <i>la trame verte des QPV</i> <i>les îlots de fraîcheurs existants et accompagner la création de tels espaces</i> Accompagner les actions autour de la souveraineté alimentaire des habitants des QPV, notamment <ul style="list-style-type: none"> <i>l'apprentissage de techniques de jardinage</i> <i>l'installation de Jardins partagés /bas d'immeuble</i>
	<i>Commande publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des habitants QPV dans les clauses d'insertion des marchés publics
	<i>Police municipale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer les actions de prévention routière dans le cadre scolaire
	<i>Dynamique commerciale</i>	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les locaux commerciaux vacants en QPV
	<i>Convention de prestation de service sur la coordination de la politique de la ville</i>	<ul style="list-style-type: none"> Animer une dynamique territoriale partenariale entre les partenaires <ul style="list-style-type: none"> <i>Cafés de l'emploi et Rencontres de la santé</i> <i>Observatoire social</i> <i>Réunions de territoires</i> <i>Actions d'interconnaissance</i> Entre les partenaires et les habitants
Terres d'Armor Habitat	<i>Co-animation des conseils citoyens avec les centres sociaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dès la réflexion des projets une démarche de participation citoyenne Continuer l'appui et l'accompagnement aux conseils citoyens
	<i>Logement et habitat</i>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à travailler sur la mixité des logements, tant en termes de publics (mixité sociale...), de typologie et d'intergénération Adapter les logements aux enjeux climatiques (ex : travail sur le confort d'été) Développer le stationnement sécurisé des vélos en habitat collectif
CAF	<i>Abattement TFPB</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les initiatives de jardins partagés et de souveraineté alimentaire des habitants Développer des actions de convivialité Mettre en place des actions de découverte interculturelles
	<i>Parentalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur des solutions de garde d'enfants

		<p>facilitant l'accès aux droits (santé, formation, emploi...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Développer les pauses parentales ◦ Soutenir les actions favorisant des temps commun parents/enfants • Lever les freins financiers pour les habitants des QPV autour de l'accès au sport et à la culture <p>Via le centre horizon (gestion CAF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir les actions d'éducation à la nutrition, au bien manger et à la cuisine pour tous
	<i>Médiation numérique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place des actions de médiation (ateliers gratuits et ouverts à tous) • Lever les freins financiers lutte contre fracture numérique (ex : achats groupés de forfaits internet)
	<i>Accompagnement des centres sociaux et des EVS</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien complémentaire aux centres sociaux situés en QPV • Accompagner le développement des espaces de paroles et d'aller vers <ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Café facteur, parole des habitants</i> • Accompagner la mise en place des actions de découverte interculturelles • Accompagner financièrement les projets de relocalisation des centres sociaux et des espaces multi services (projet de l'espace de vie et de proximité à Ker Uhel notamment)

C. Des périmètres élargis et l'intégration du quartier de Pen Ar Ru en tant que poche de pauvreté

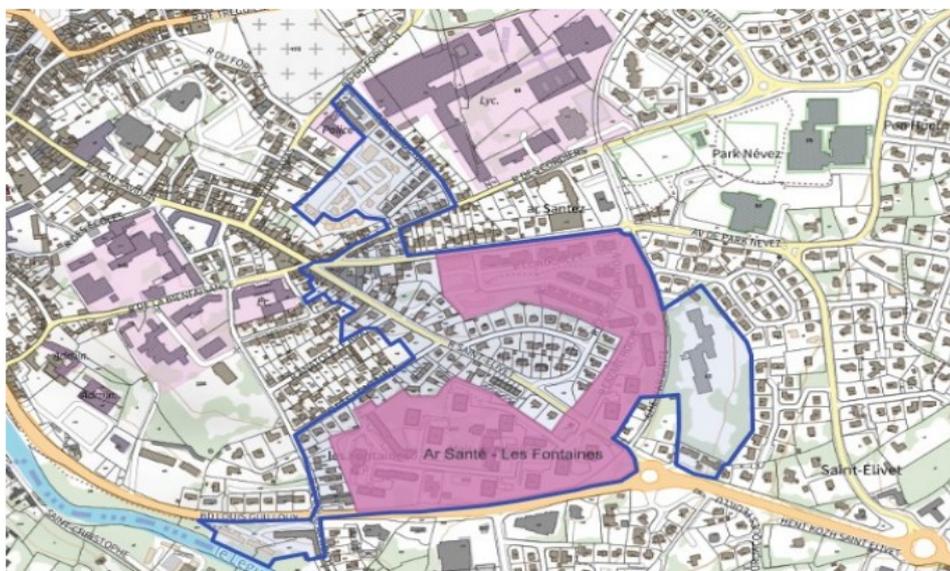
En lien avec son inscription dans les actions de politique de la ville et d'organisation de l'habitat sur son territoire, la ville de Lannion est engagée dans une démarche de mixité sociale, conduisant à mettre en place des sites de redéploiement urbain lors des opérations de requalification des QPV. Cet engagement, conforme aux ambitions de la politique de la ville, conduit néanmoins à faire baisser mécaniquement le nombre d'habitants de ces quartiers. Comptant juste 1000 habitants chacun en 2015, les deux QPV de Lannion ont donc vu leur population diminuer en deçà des 1000 habitants lors du bilan du contrat de ville, mais sans que les indicateurs qui ont conduit à leur inscription dans le dispositif antérieur présentent des améliorations suffisantes.

Un **travail de redéfinition du périmètre de ces quartiers** a donc été mené, conduisant aux périmètres suivants :

1) Ar Santé Les Fontaines

Le nouveau quartier se trouve complètement intégré dans l'IRIS Park Nevez Buhulien qui comptait 2951 habitants en 2020. Le QPV représente désormais **1100 habitants et 810 logements**⁷ incluant à la fois des nouvelles poches d'habitat social (Le Forlac'h, la résidence Jeanne Le Parenthoen) mais également de l'habitat privé (autour du square des Frères Provost, du centre St Elivet...). De nouveaux services intègrent également le périmètre, dont le centre social Saint-Elivet/Annie Peigné ainsi que les commerces situés autour du carrefour Saint Nicolas.

Nouveau quartier Ar Santé Les Fontaines



Rose : ancien périmètre / Bleu : nouveau périmètre

⁷ (Nombre de logements périmètre contrat de ville 2015 + nombre de logements supplémentaires (+202) du nouveau périmètre)

Non intégré à la présente contractualisation du fait d'un nombre d'habitants trop faible, ce quartier présente néanmoins des **signes de fragilité** inquiétants et fait l'objet d'une attention particulière des partenaires de la politique de la ville depuis de nombreuses années.

Le quartier étant petit et non retenu dans la précédente géographie prioritaire, les données à l'échelle du quartier ne sont pas aussi précises que celles des deux QPV. Néanmoins, il est possible de s'appuyer sur deux sources :

- les **données du bailleur social**, qui correspondent au périmètre du quartier
- les **données issues de l'analyse des besoins sociaux**, qui sont très précises mais ne descendent pas à une échelle inférieure à celle de l'IRIS.

En croisant ces données, il est néanmoins possible de dégager les tendances suivantes.

a) Données issues du bailleur social (2022)

Lors du bilan du contrat de ville, les fragilités propres à ce quartier avaient déjà été remontées :

- Composé majoritairement de **personnes isolées** (62 % des locataires vivent seuls) et de familles monoparentales (27%)
- Composé pour un 1/4 de **personnes âgées de plus de 59 ans**
- Composé à 27% de personnes en **demande d'emploi**, de 18 % « d'autres personnes sans activités professionnelles » et de 19 % de retraités.
- 71 % des baux occupants sont des **ménages bénéficiaires des APL**

b) Données issues de l'analyse des besoins sociaux

La remise à jour de l'analyse des besoins sociaux en 2022 avait également fait apparaître un certain nombre de fragilités à **l'échelle de l'IRIS rive gauche**, permettant de compléter les données du bailleur. Sur plusieurs points, on observe des similarités avec les IRIS intégrant les 2 QPV actuels:

- une **forte proportion des personnes vivant seules** (52 % iris rive gauche, 3ème à l'échelle de la commune), avec un profil plutôt d'hommes seuls, plutôt actifs. A l'échelle de la commune, le revenu médian d'un homme seul est de 1543€, en deçà du revenu médian (1828€)
- une **forte proportion de familles monoparentales** (32,5 %, représentant 153 ménages)
- un **niveau de vie médian bas** (1659€), qui s'inscrit en **3ème position** après Ker Uhel (1549€) et Park Nevez/Buhulien (1649€).
- Une **sur-représentation des populations pauvres** sur l'iris Rive Gauche (630 pers.), proche des chiffres présents sur les IRIS abritant les 2 QPV : Park Nevez- Buhulien (650 pers.), Ker Uhel (450 pers.)
- une « **dépendance** » **aux prestations sociales de la CAF** similaire à celles présentes sur les 2 IRIS des QPV : Ker Uhel (18%), Rive Gauche et Park Nevez- Buhulien (15%)
- une présence des **personnes vivant à Lannion avec moins de 1 263€/mois** mais juste au-dessus du seuil de pauvreté, équivalente aux IRIS des QPV Ker Uhel (11%), Park Nevez- Buhulien et Rive Gauche (10%)
- une **population vieillissante**, avec notamment une sur-représentation des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules, comparables aux IRIS de Lannion Centre et Park Nevez- Buhulien.

En conclusion

L'ensemble de ces indicateurs mettent bien en évidence les fragilités existantes sur ce quartier et justifient son inscription dans le présent contrat au titre des poches de pauvreté.

D. La co-construction du contrat de ville 2024-2030

1) La méthode de concertation

Conformément aux prescriptions de l'État, la construction du présent contrat repose sur les contributions de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Une place importante a notamment été consacrée à la participation citoyenne via la diffusion d'un questionnaire habitant.

Pour l'ensemble de ces acteurs, la méthodologie de travail a été réalisée en deux temps :

- un état des lieux des quartiers en croisant les ressentis des partenaires et le bilan de la contractualisation 2015-2023
- la construction des objectifs de la présente contractualisation

La temporalité des concertations a été la suivante :

- **En octobre 2023, la rencontre départementale des conseils citoyens** des Côtes d'Armor, réunis à Lannion, a engagé la démarche.
- **Le 20 décembre 2023, une rencontre plénière des partenaires** a posé les bases de la coconstruction, et s'est prolongée par des **ateliers thématiques** les 24, 30 & 31 janvier 2024.
- **Entre novembre 2023 et janvier 2024, un questionnaire a été diffusé aux habitants** et usagers des deux QPV, soit en « aller vers » (échanges sur le domaine public, via les partenaires) soit en numérique.

En fonction des publics, la méthode et les supports ont été adaptés, mais les résultats ont ensuite fait l'objet d'une synthèse globale, permettant d'aboutir au cadre d'actions et aux priorisations du présent contrat.

2) Synthèse des concertations habitants et partenaires

En préambule, on observe pour les QPV de Lannion une **tendance à l'amélioration pour le quartier de Ker Uhel et plutôt à la stagnation voire à la dégradation pour Ar-Santé Les Fontaines dans les retours habitants et partenaires.**

Le travail de concertation a été thématiqué, selon les préconisations de l'État mais également au regard du travail partenarial et du questionnaire habitants. L'ensemble de ces contributions a été synthétisé dans le travail ci-dessous. L'analyse complète est disponible en annexe

a) Les transitions

Le logement

Au global

Le logement est un des enjeu fort de la transition, notamment au regard des émissions de gaz à effet de serre que représente ce secteur mais également concernant les adaptations nécessaires pour s'adapter au changement climatique (lutte contre les épisodes de chaleur...).

Dans les QPV de Lannion, le parc d'habitat est principalement constitué d'**habitat social construit pour partie dans les année 1970** et n'ayant pas tous fait l'objet de réhabilitations lourdes. L'introduction dans la nouvelle contractualisation d'habitat privé dans les périmètres modifie cette donnée.

Des enjeux de réadaptation des logements aux enjeux actuels (isolation, accessibilité...) sont remontés. Ils sont plus forts sur le quartier d'Ar Santé Les Fontaines.

En conclusion

Le logement apparaît donc bien comme un enjeu de la présente contractualisation. La réponse locale devra cibler le changement climatique, mais également l'amélioration quotidienne du confort des habitants, avec un zoom particulier sur le quartier d'Ar Santé Les Fontaines pour lequel la question de la requalification est très fortement attendue.

L'écologie et le cadre de vie⁹

Interrogés sur la question du cadre de vie, les partenaires du contrat de ville ont rapidement concentré leurs retours autour des sujets liés à l'écologie, notamment sur la **gestion des déchets** : tri sélectif et gestion des bio-déchets.

En Seconde intention, la question des **aménagements de proximité de l'espace public** est fortement ressortie : fort besoin d'espace verts, mobilier urbain, aménagement de cheminements doux accessibles. Ces questions sont ressorties plus largement sur Ar Santé Les Fontaines.

En conclusion

Au regard des priorisations du contrat de ville, un écart existe entre les deux QPV de Lannion sur la question du cadre de vie. Au travers de ses transformations, Ker Uhel a réussi sa métamorphose et propose désormais à ses habitants un cadre de vie agréable. Concernant Ar Santé Les Fontaines, le travail reste à mener. Les priorisations sur cette thématiques seront donc à différencier en fonction des quartiers.

L'alimentation

Non inscrite dans les thématiques de travail proposées par l'État, la question de l'alimentation est ressortie lors des ateliers partenaires. Les constats font part d'une **augmentation très forte de la précarité**

9- Le cadre de vie correspond au milieu physique et humain dans lequel évolue un individu ou un groupe d'individus. Il revêt des notions objectives et subjectives, en fonction des individus interrogés et de la manière dont ils appréhendent leur environnement mais également en fonction de la constitution dudit environnement.

alimentaire. L'augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire est croissante sur le territoire, comme en atteste le CCAS.

En micro local, le quartier d'Ar santé Les Fontaines cumule une difficulté complémentaire suite au récent déménagement du centre alimentaire, qui s'est éloigné du quartier, rendant son accès pour des bénéficiaires non véhiculés plus complexe.

Enfin, les partenaires font remonter une **difficulté persistante, malgré les actions existantes, sur l'accès et la connaissance des bonnes pratiques autour de l'alimentation** : hygiène alimentaire, équilibre des repas...

En conclusion

L'alimentation, besoin physiologique selon la théorie de la pyramide de Maslow, représente donc un enjeu majeur sur le territoire, en termes d'accès à une nourriture saine, équilibrée et en quantité suffisante.

Mobilités et transports

Au global :

La question de la mobilité et des transports est également une thématique avec des enjeux globaux forts en termes de transition. Localement, elle rejoint également d'autres enjeux au regard des spécificités du territoire et des besoins des populations, notamment en termes d'accès aux services public, à l'emploi, aux offres culturelles et sportives.

Ces éléments sont **présents plus fortement sur les QPV**, où les freins à la mobilité sont plus nombreux: accès au permis de conduire, à un véhicule ou à un moyen de transport personnel, précarité de l'emploi plus forte, notamment concernant les **horaires atypiques**,....

Plus précisément, les retours des partenaires et des habitants font état d'un **manque dans les transports en commun** :

- pas de bus en soirée ni le week-end et une fréquence encore insuffisante en journée.
- des difficultés d'accessibilités des services (hôpital, centre alimentaire...)
- un **nombre insuffisant d'arrêts de bus** au sein et à proximité des QPV, surtout concernant le quartier d'Ar-Santé Les Fontaines.

Les partenaires soulignent par contre l'**existence d'aménagements favorisant les mobilités douces et durables au sein des QPV** et permettant de rejoindre les autres quartiers. Ils rappellent tout de même que des problèmes persistent comme l'accessibilité de nombreux cheminements (notamment au quartier d'Ar-Santé Les Fontaines) et des problématiques d'accès vélos/piétons.

En conclusion

Traitée en point d'entrée en tant qu'enjeu en termes de transition, la question des mobilités et des transports apparaît dans ce travail comme transversale et se retrouve dans d'autres thématiques clés, qui seront précisées dans la suite de ce document.

Requalification d'Ar-Santé Les Fontaines

Déjà inscrite comme une priorité à la dernière contractualisation, **la mise en œuvre effective de la requalification du quartier d'Ar Santé/Les Fontaines n'a pas eu lieu**. Afin de rendre effective la requalification durant cette contractualisation, les éléments de bilan, de préoccupations spécifiques et les grandes priorités ayant émergées ont été regroupée ci dessous pour servir de base à ce travail.

Le **cadre de vie représente la première priorité**. Sont concernés les **aménagements de proximité** (mobilier urbain), les **cheminements doux**. Les partenaires complètent ces constats avec des manques en termes d'accès à l'école Morand/Savidan (absence de cheminement sécurisé). Globalement, le constat est que le **quartier semble, de par son organisation spatiale, replié sur lui-même**, ce qui nuit aux échanges avec le reste de la ville, mais permet néanmoins une certaine **appropriation de l'espace public par les habitants, dont les enfants**.

La **seconde priorisation touche à la question du logement**, qui ne sont **plus adaptés aux besoins des populations actuels** (accessibilité, isolation....) et présentent des signes de vieillissement de plus en plus prégnants (humidité...).

La **mobilité et les transports représente la 3ème priorisation**, et se cristallise plus particulièrement autour de l'accès à certains services, dont le centre alimentaire. Le fait que les arrêts de transports en commun se situent en frange du quartier (boulevard Louis Guilloux, rue de Park Nevez), participe au sentiment « d'enfermement » du quartier.

La **tranquillité publique s'inscrit en 4ème priorisation** du questionnaire habitants. Traduit lors des ateliers partenaires, cet élément revêt les réalités suivantes :

- un sentiment d'insécurité des habitants, lié notamment à un sentiment d'obscurité assez fort dans le quartier. Ce sentiment a été partagé par les forces de l'ordre notamment.
- des conflits très présents entre les habitants, avec notamment des problématiques fortes de discriminations et de racismes. Les partenaires font part d'une crainte d'un développement d'un "entre soi" raidissant encore davantage l'ambiance au sein du quartier.

En perspective

Dans la future requalification, l'enjeu sera donc de **créer des connexions entre ce quartier et le reste de la ville**, lui permettant de s'ouvrir mais tout en lui conservant son organisation en cœur d'îlots, favorable à la rencontre et au lien social.

En termes de logements, Les projections proposées par les habitants et les partenaires portent donc sur un **renouvellement du parc, qui vise une mixité en termes d'habitants, de typologie de logements et favorise l'intergénérationnel**. A ce sujet, la présence de l'EHPAD et de la crèche en cœur de quartier fait office d'atouts majeurs dans cet objectif.

Enfin, **le regroupement des services et une meilleure compréhension des offres de proximité** existantes permettraient d'améliorer l'accès aux droits

Enfin, **l'accès aux services publics, 5ème priorisation**, est moins ressorti lors du questionnaire habitants, Ar Santé Les Fontaines étant limitrophe du centre ville. Néanmoins, les partenaires ont fait état d'une difficulté liée à l'éclatement des services publics présents sur le quartier, ce qui nuit à la compréhension des habitants et peut constituer un frein à l'accès aux droits.

b) La proximité

Tranquillité publique et médiation

Bien qu'un sentiment d'insécurité perdure aux Fontaines, les habitants des 2 QPV Lannionnais émettent un **avis positif concernant la sécurité et la tranquillité publique au quotidien.**

La question des **violences sur l'espace public ainsi qu'intrafamiliales ressort plus fortement** lors des concertations. Elles sont souvent **corrélées avec d'autres difficultés**, notamment des addictions, des troubles psychiques et ont pour conséquence d'accentuer les sentiments d'insécurité et l'isolement des personnes. Ces constats rejoignent une **préoccupation croissante des partenaires autour de la santé mentale**, qui sera développée dans l'axe dédié.

Concernant la médiation et la prévention des tensions, le constat des habitants et des partenaires est positif. **La présence accrue des médiateurs et des médiatrices de quartiers ainsi qu'un dialogue entre police et population ont permis d'apaiser globalement les quartiers.**

Des éléments relatifs à la **sécurité routière** ont également été soulevés. Globalement, le **constat est positif**, notamment s'agissant des rodéos urbains, qui ont largement diminué, mais persistent tout de même en soirée.

En synthèse

La question de la tranquillité publique semble donc être une thématique bien investie dans les QPV de Lannion, avec des **dispositifs en place opérant et une veille sociale active** tant chez les partenaires que chez les habitants. L'enjeu pour la présente contractualisation sera donc de **maintenir la qualité de l'existant** et de réduire les difficultés encore identifiées, notamment au regard du lien entre violences et santé mentale.

Le vivre ensemble et la transition des mentalités

Le premier constat sur ce sujet est celui d'un **isolement d'une partie de la population**, avec une part importante de personnes vivant seules. Bien que ces constats existent sur les 2 QPV, la **situation semble plus stable à Ker Uhel**, où l'ouverture du quartier, et notamment via l'arrivée du collège qui a permis une mixité des usages et des rencontres, permet de limiter ces difficultés. **A Ar Santé Les Fontaines, les difficultés remontées semblent plus fortes, avec des retours accrus sur des problématiques de discriminations, de préjugés et de racisme.**

En perspective

La **création d'espaces de rencontres et de médiation, l'ouverture à l'autre et la lutte contre les clichés** sont les enjeux prioritaires remontés par les partenaires sur ce thème.

Les services publics

La question de l'accès aux services publics a également été interrogée lors de la concertation. Sur ce sujet, les difficultés semblent se concentrer autour de **l'accès au numérique, de l'accès aux droits et à la santé.** Elles sont accentuées par la typologie spécifique des habitants QPV qui cumulent également des difficultés financières et vieillissement de la population.

Ar Santé Les Fontaines se caractérise aussi par des **services publics présents mais éparpillés** sur le quartier, ce qui rend compliqué sa lecture et l'accès des habitants auxdits services.

En synthèse

Concernant les questions liées à la proximité, ce sont les thématiques de **l'accès aux services publics, et notamment autour de l'accès aux droits et la santé**, qui émergent. La question de la **lutte contre les discriminations** est également un sujet prégnant.

c) Emploi et développement économique

Sur le territoire de Lannion, **la thématique est complexe à circonscrire uniquement aux QPV**, au regard des territoires d'actions des partenaires de l'emploi. L'enjeu est donc d'identifier s'il existe des sujets typiques des QPV, et d'inscrire les autres difficultés remontées dans les dispositifs en place afin de renouer avec le droit commun.

Dynamique commerciale, développement économique et entrepreneuriat

Les deux QPV intègrent et/ou disposent à leurs alentours de nombreux commerces. Ar Santé Les Fontaines a de plus vu des commerces intégrer désormais son périmètre. Néanmoins, **les dynamiques autour de ces commerces ne sont pas toujours très bonnes.** Citons, par exemple, la place St Yves pour laquelle les partenaires font remonter une baisse du dynamisme.

Enfin, concernant l'entrepreneuriat sur les quartiers, la dynamique est plus importante sur Ker Uhel qu'à Ar Santé Les Fontaines.

Accès à la formation et à l'emploi

L'accès à la formation et à l'emploi constitue le second volet de cette thématique, et s'intéresse plutôt à des questions individuelles.

De prime abord, et comme déjà identifié dans les précédentes contractualisations, **les habitants des QPV de Lannion font face de manière plus forte à des difficultés d'accès à l'emploi** : la mobilité, la formation, la santé, la garde d'enfants, la maîtrise du français, l'inexistence d'un réseau professionnel ou encore une situation de handicap. Sur ces freins, des particularités émergent, notamment :

- l'accès à l'emploi à des **horaires atypiques** et le manque d'offres permettant ce retour à l'emploi : garde d'enfants, mobilité,...
- la **discrimination « à l'adresse »**
- un sujet particulier sur **l'emploi des personnes en fin de carrière** dans les QPV

En synthèse

Il a été souligné le **bilan positif des dispositifs existants**, largement connus et sollicités par les partenaires (prépa pro, avenir adultes...). Mais des impressions d'un manque d'informations sur les dispositifs de reconversion et d'aides financières, qui ne sont pas toujours adaptés et connus des habitants et employeurs, demeurent (emplois francs...).

d) Education, activité physique et sportive, bien être et culture

Education

Le contrat de ville accorde une importante forte aux enjeux liés à l'éducation, notamment au travers du **programme de réussite éducative** qu'il accompagne chaque année via l'appel à projets.

Localement, les **actions autour de l'éducation sur les 2 QPV de Lannion sont également très investies**, comme l'illustre la présence forte et active des partenaires sur le sujet : animateurs de la ville, éducateurs de l'association Beauvallon, axes de travail des centres sociaux. S'inscrivant en complémentarité des temps « éducation nationale », le travail mené par l'ensemble de ces partenaires est une des force des quartiers de Lannion, et leur présence est largement soulignée par tous (habitants, conseils citoyens et ensemble des partenaires). Il touche notamment aux domaines de l'accompagnement à la scolarité, d'accès aux loisirs, d'actions autour de l'environnement et s'articulent autour des valeurs de l'éducation populaire.

Des fragilités à ces dispositifs sont néanmoins identifiées, notamment une difficulté plus forte à mobiliser les parents lors de projets parentalité, surtout depuis la crise sanitaire.

Activité physique, sportive et bien être

Au préalable

S'articulant en lien avec les enjeux autour de l'éducation, l'accès et la pratique d'une activité physique pour le plus grand nombre est un des sujets qui en décline. Au global, les objectifs autour de cette pratique relèvent à la fois de la prévention santé, mais également de la création de lien social et peuvent servir de tremplin pour lever d'autres freins.

Au local, le constat est qu'il existe des **freins d'accès à cette pratique** :

- des freins **financiers**
- des difficultés de **mobilité**
- un sentiment d'**illégitimité** des habitants QPV à se rendre dans les équipements, à fréquenter les associations locales

La question du **vieillessement** de la population et de l'**adaptation de la pratique d'une activité physique** à cet enjeu se retrouve également en QPV, souvent renforcée par les difficultés croissantes que l'on y retrouve : précarité financière, isolement social. Enfin, les **difficultés d'accès aux droits** s'illustrent également dans ce domaine, où le sentiment de manque d'information sur les structures ou sur les dispositifs d'aide est également exprimé.

Culture et loisirs

L'accès à la culture et aux loisirs revêt les **mêmes freins, enjeux et objectifs que ceux liés à la pratique d'une activité physique**.

Localement, les partenaires relèvent un nombre conséquent d'activités diverses sur les QPV et sur la ville (expo photos, art, projet ZOA, marmouzeries, marché...) ainsi que des dispositifs spécifiques comme l'orchestre à l'école Woas-Wen.

La particularité réside dans une **importance encore plus marquée sur le sentiment d'illégitimité**, ainsi qu'une impression de plus **faible formation des médiateurs culturels aux spécificités des publics QPV**.

En perspective

Le volet Education, activité physique et loisirs est pourvu et investi sur le territoire, aux dires des partenaires et des habitants.

Néanmoins, alors que le volet éducatif s'est créé une place dans les QPV, ceux relatifs à l'activité physique, à l'accès aux loisirs et à la culture présentent encore beaucoup de freins, alors qu'ils présentent un effet émancipateur important, d'où le souhait de les inscrire comme un axe de travail de la contractualisation.

e) La santé

Au préalable

Le **vieillessement de la population**, les **difficultés accrues en termes d'accès à la santé** sont des données marquantes du territoire. La question de la **santé mentale** est également une thématique très présente sur le territoire. Ces constats sont accentués dans les QPV, questionnent et inquiètent particulièrement les partenaires.

L'accès aux soins et aux équipements

Le bilan des partenaires sur la santé rejoint beaucoup de constats déjà évoqués au préalable. Il a été identifié une **faible offre médicale sur le territoire et une difficulté d'accès aux soins accrue pour le public QPV**. Le sentiment est celui d'un **plus fort renoncement aux soins sur les QPV**, avec des publics qui cumulent des difficultés financières, de mobilité et de légitimité à recourir aux services publics.

Lannion est identifiée par l'ARS comme **Zone d'action complémentaire**¹⁰. Au sein des QPV, cette question va rapidement se poser en lien avec le départ en retraite prochain du médecin généraliste présent sur Ker Uhel. Via le contrat local de santé, des dispositifs d'aide à l'installation de nouveaux médecins ou d'internes en médecine existent, mais leurs effets sont encore peu mesurables.

Concernant particulièrement la santé mentale, l'accès aux équipements et offres reste complexe. Malgré la récente mise en place d'une équipe mobile, les dispositifs restent saturés et peinent à répondre aux besoins, à l'instar du CMPEA (public : 3-10 ans)

La prévention

Autre sujet relatif à la santé mentale : la **lutte contre les addictions**. Au sein des QPV, les troubles addictifs (drogue, alcool, écrans) sur l'espace public et au domicile des personnes sont assez présents, et forment les **principales causes de décrochage des populations**, en lien souvent avec une pathologie. Comme vu ci-dessus, **les dispositifs existent, mais sont saturés**. Sur ce domaine, le travail en prévention est également un axe à prendre en compte, et constitue un levier d'action important.

¹⁰ - Ce zonage détermine quelles sont les aides possibles ou pas. En ZAC, elles sont limitées aux aides des collectivités territoriales.

Sur cet aspect, il existe des **dispositifs opérants sur le territoire** : le SAVS, la PMI, le LAEP. Leurs actions permettent de rompre avec l'isolement des personnes, les "ramener vers". Elles portent leurs fruits et mériteraient aux dires des partenaires d'être renforcées.

Mis en avant par les partenaires et en lien avec la santé mentale et la prévention, l'**accompagnement des jeunes LGBTQIA+** a aussi été discuté. Ces jeunes, en parcours de transition, sont souvent discriminés, obtiennent peu de soutien et d'aides médicales. Ce constat a été partagé par l'ensemble des partenaires.

Le grand âge

Les QPV n'échappent pas au processus de **vieillesse de la population**, et aux difficultés qui lui sont liées : perte d'autonomie, isolement... Comme pour les autres phénomènes, ces difficultés viennent s'ajouter à celles existantes pour les habitants des QPV.

Les **QPV lannionnais sont particulièrement touchés par ce phénomène**. Les partenaires s'accordent sur le fait qu'il existe de plus en plus de **personnes seules et âgées sur les QPV, souvent dépourvues de réseau social et peu mobiles**. Des dispositifs, comme le réseau bavard'âge, sont mobilisés mais ne couvrent pas l'ensemble des besoins.

Au delà des services, ce sont les **équipements qui sont à réadapter** au regard de cet enjeu, que ce soit dans les **logements** mais également sur l'**espace public**. Ces réadaptations rejoignent souvent celles préconisées dans le cadre des pertes d'autonomie. Il reste un travail important à réaliser, notamment sur l'espace public : mobilier urbain, cheminements...

En perspective

Sur la question de la santé, le volet santé mentale est mis en avant par les partenaires. S'en suivent la question de l'accès au soin et de l'adaptation au vieillissement de la population. Les préoccupations qui ressortent de la mise en place du contrat de ville seront à articuler avec la refonte du contrat local de santé au 2nd semestre 2025.

f) L'interconnaissance des acteurs QPV

La question de l'interconnaissance des acteurs est apparue en filigrane au fur et à mesure des rencontres partenariales. Elle reprend les besoins évoqués par les acteurs : **se connaître et connaître les actions des uns et des autres pour gagner en efficacité et en qualité de réponse** auprès des usagers. Ce besoin s'inscrit dans le cadre du contrat de ville en ce qu'il permettra d'**améliorer le recours au droit commun**. Il se déclinera dans le cadre d'action proposé pour le présent contrat.

E. Une gouvernance partagée du contrat de ville

La gouvernance du contrat de ville définit l'organisation du suivi de la contractualisation sur l'ensemble de la période. Elle identifie les différentes instances, leurs rôles respectifs et les inter-actions entre celles-ci.

Cette gouvernance avait fait l'objet d'une évaluation lors de la précédente contractualisation. De manière synthétique, il est possible de mettre en avant les éléments suivants :

- les 2 QPV présents sur le territoire de LTC sont dans la ville centre, Lannion
- une difficulté de compréhension du portage communautaire par les acteurs locaux
- une impression d'imperméabilité entre les instances décisionnaires (copil/cotech) et les acteurs de terrains.

La présente gouvernance tend à intégrer ces éléments .

1) Une coordination assurée par la ville de Lannion

En s'appuyant sur le bilan du contrat de ville, la ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté (LTC) ont souhaité retravailler le fonctionnement du contrat de ville afin de le rendre plus lisible pour les partenaires et plus opérant. Par le biais d'une convention de prestation de service, LTC confie donc la coordination du contrat de ville à la ville de Lannion sur les services suivants :

- Proposition d'un diagnostic du territoire et d'orientations du contrat de ville ;
- Appui à l'animation et à la coordination du contrat de ville ;
- Soutien à l'évaluation du contrat de ville

Ladite convention est consultable ainsi que les délibérations afférentes sont consultables en annexe du présent contrat.

2) Une articulation plus forte des instances

Au regard des préconisations de l'État en termes de politique de la ville et en s'appuyant sur le bilan du précédent contrat de ville, la gouvernance du présent contrat répond aux objectifs suivants :

- Définir, valider et suivre les priorisations décrites dans le présent contrat
- Assurer une veille sur l'évolution de quartiers et adapter les priorisations en fonction des évolutions constatées
- Accompagner et soutenir les dynamiques partenariales autour de la politique de la ville
- Identifier et valoriser le droit commun mobilisable sur la politique de la ville
- Décider de l'orientation des crédits spécifiques du BOP 147 via l'animation de l'appel à projets annuel

L'animation de cette gouvernance se réalisera au travers de plusieurs instances.

a) Les instances de pilotage

Le Comité de pilotage (Copil)

Le Copil est composé des représentants signataires du contrat de ville, à savoir :

- le Préfet de département ou son représentant ;
- le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant ;

- le Maire de Lannion ou son représentant;
- Directrice générale de l'ARS Bretagne ou son représentant
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant;
- le Président du Conseil Régional de Bretagne ou son représentant;
- le Directeur de la CAF ou son représentant;
- le Directeur de Terres D'Armor Habitat ou son représentant;
- les représentants des collèges habitants des deux conseils citoyens des quartiers de Ker Uhel et Ar Santé les Fontaines.

Ils sont accompagnés des services en charge de la gestion du contrat de ville dans les structures signataires qui composent le comité technique.

Ses missions sont les suivantes :

- définir et valider les orientations du contrat de ville
- animer le suivi et le pilotage de la démarche, en s'appuyant sur les retours des cotechs et réunions de territoires
- définir le programme d'actions et valider la répartition des crédits alloués par l'État.

Il se réunit une à deux fois par an.

Le Comité technique (Cotech)

Le Cotech est composé

- des services en charge de la gestion du contrat de ville dans les structures signataires
- des représentants des collèges habitants des deux conseils citoyens des quartiers de Ker Uhel et Ar Santé les Fontaines.

Ses missions sont les suivantes :

- suivre la méthode d'animation du contrat de ville et du programme d'action
- préparer les Copil
- échanger avec les instances de territoires pour suivre les « ambiances de quartiers » et recueillir les propositions d'actions
- suivre et flécher la consommation des crédits du BOP 147.

Il se réunit une à deux fois par an, en amont du Copil

L'équipe projet

Elle est composée :

- des agents chargés du suivi du contrat de ville à la Ville de Lannion et à LTC
- des services de la DDETS
- de la déléguée du préfet dans les quartiers.

Ses missions sont les suivantes :

- organiser la mise en œuvre du pilotage du contrat de ville

- préparer les rencontres (copil/cotech) et les coordonner
- assurer un rôle de veille, de suivi et de mise en lien des différents acteurs.

b) Les instances opérationnelles

Les réunions de territoires

Les réunions de territoires sont des instances partenariales regroupant les acteurs de proximité de chaque quartier, animées par un coordinateur¹¹. Ces instances sont au nombre de 3 à l'échelle de la ville :

- une sur chaque QPV
- une sur Pen Ar Ru

Elles ont été créées lors de la précédente contractualisation, et n'avaient de ce fait pas été intégrées à la précédente gouvernance. Elles répondent aux objectifs suivants :

- avoir un organe de coordination par quartier
- pouvoir proposer des réponses rapides à des problématiques identifiées

Leurs rôles sont définis comme suit :

- réaliser un point d'actualité sur le quartier et une veille active
- assurer un rôle de coordinateur des actions existantes sur le quartier : informer, transmettre, faire le lien, inciter au regroupement des acteurs
- définir et proposer des priorités d'actions à l'échelle du quartier

Elles se réunissent en moyenne une fois/trimestre sur chaque territoire.

Afin de les articuler avec les instances de pilotage, il est proposé qu'elles réalisent une à deux fois/an un retour aux instances de pilotage sur les ambiances du quartier, les projets en cours et tout autre élément intéressant la politique de la ville.

De la même manière, les instances de pilotage pourront échanger avec les membres des réunions de territoire sur un sujet particulier et/ou les missionner sur un objet donné.

Les réunions des conseils citoyens

Depuis la précédente contractualisation, un conseil citoyen existe sur chacun des deux quartiers prioritaires. Ils sont composés de deux collègues : des habitants volontaires et des acteurs locaux et sont portés par le centres sociaux de chaque quartier.

Ces conseils se réunissent environ 10 fois/an chacun. Leurs missions sont les suivantes :

- créer une dynamique habitante sur les quartiers et accompagner les initiatives
- faire remonter les difficultés dans une optique de veille active

ils sont co-animés avec la ville de Lannion et les centres sociaux.

Les collègues habitants des conseils citoyens sont membres à part entière des instances de pilotage.

11- la composition de ces instances est disponible en annexe

Les rencontres d'acteurs inter quartiers

En réponse au besoin d'interconnaissance des acteurs, il est proposé d'enrichir le panorama des instances opérationnelles par des rencontres annuelles inter quartiers.

Composé des membres des réunions de territoire, des membres des instances de pilotage et des porteurs de projets des précédents appels à projets, les objectifs de cette instance sont de :

- participer à l'interconnaissance des acteurs
- développer une culture commune
- créer de l'émulation

Dans la gouvernance du contrat de ville, elle remplira le rôle suivant :

- réaliser un bilan de l'année écoulée sur les quartiers
- donner des éléments qualitatifs concernant le suivi des indicateurs du contrat de ville
- faire un zoom si nécessaire sur une thématique choisie
- proposer des pistes de travail pour l'année suivante, à intégrer dans l'appel à projets

Elle se réunira une fois par an, en fin d'année civile et en amont de l'appel à projets.

Autant que de besoin, elle pourra être ouverte à de nouveaux membres : porteurs de projets potentiels, autres collectivités,...

F. L'articulation avec les autres dispositifs spécifiques de la politique de la ville

Au delà du contrat de ville, la politique de la ville inclut également deux autres dispositifs spécifiques : le PRE et l'abattement TFPB, dont le sens et la gouvernance nécessitent d'être précisés.

1) Le Programme de réussite éducative (PRE)

a) Le PRE de Lannion

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif national mis en place en 2005¹². Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé, avec un double enjeu :

- recueillir la pleine adhésion des familles.
- s'appuyer sur le droit commun existant et le mobiliser.

C'est un dispositif financé en partie par l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités éducationnelle, scolaire, sociale, culturelle ou de santé. Il propose une aide personnalisée globale, sur mesure, répondant aux vulnérabilités ou difficultés rencontrées par les enfants ou adolescents et visant à les mettre en situation de réussite. Il a pour objectif :

- Accompagner les parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences et en leur proposant, et les accompagnant vers, des outils disponibles sur le territoire.
- Permettre une approche éducative globale et concertée de l'enfant ou de l'adolescent et mettre en place des actions personnalisées et cohérentes.
- Agir en faveur des enfants et adolescents qui sont en situation de fragilité.
- Redonner des perspectives aux enfants et adolescents en perte de confiance.
- Être en capacité, pour chaque institution, de ré-interroger ses pratiques au regard des difficultés rencontrées par certains enfants et adolescents.

Il peut être mobilisé :

- en priorité sur les 2 quartiers en géographie prioritaire : le quartier d'Ar Santé/Les Fontaines et le quartier de Ker-Uhel.
- Sur le quartier de Pen Ar Ru, au titre de sa reconnaissance en tant que poche de pauvreté
- sur les autres quartiers de Lannion le cas échéant

Le fonctionnement du PRE est régi par une charte de fonctionnement validé en COPIL PRE, qui sera annexée au contrat de ville.

¹² : Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (article 128) et instruction ministérielle du 10 octobre 2016.

b) La gouvernance du PRE sur Lannion

Le Copil

Le comité de pilotage du PRE est composé des membres suivants :

- Le C.C.A.S de Lannion (élus et techniciens)
- La Ville de Lannion (élus et techniciens)
- La D.D.E.T.S. (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- L'Education Nationale
- Lannion-Trégor Communauté (élus et techniciens)
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé)

Ses missions sont

- de définir, via la charte, le cadre d'intervention du PRE sur le territoire
- de prendre connaissance du bilan annuel du PRE, et de le valider le cas échéant
- de porter auprès des partenaires les difficultés remontées par le PRE
- d'arbitrer toute question relative au PRE

L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)

Un parcours nécessite une approche globale et une analyse multidimensionnelle. C'est la spécificité de l'E.P.S.

Mandatés par leur institution pour intervenir en E.P.S., différents professionnels ayant une expertise dans le domaine de l'enfance et/ou de l'adolescence composeront l'équipe de Lannion :

- la coordonnatrice du P.R.E.
- une conseillère pédagogique de l'inspection 1er degré
- une représentante du Conseil Départemental
- une représentante de la Protection Maternelle et Infantile (P.MI.)
- une travailleuse sociale de l'association Domicile Action Trégor
- une éducatrice de la Prévention spécialisée (association Beauvallon)
- la responsable enfance-adolescence de la ville de Lannion
- un représentant dans le domaine du soin psychologique (C.M.P.E.A.)
- un représentant de chaque collège public
- Les référents P.R.E
- des membres invités en fonction de leur implication dans la situation

2) L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

a) Cadre de mise en œuvre de l'abattement TFPB

Instauré en 2015, le dispositif d'abattement de 30 % sur la taxe foncière appliquée aux immeubles de logements sociaux situés en zone urbaine sensible, est mis en œuvre par les organismes HLM en contrepartie du déploiement d'actions contribuant à améliorer la qualité de service aux locataires. Ainsi, grâce à cet abattement, le bailleur social dispose d'une capacité d'intervention en matière d'insertion et de développement économique, de cohésion sociale et d'environnement permettant de tendre vers un niveau de qualité de vie qui soit proche des autres quartiers.

Dans les QPV Lannionnais, le bailleur Terres D'Armor Habitat est propriétaire du parc de logements sociaux. Il est donc principalement concerné par cet abattement.

Celui-ci est géré par une convention spécifique.

b) Gouvernance de l'abattement TFPB

La mise en œuvre de l'abattement TFPB fait l'objet d'une programmation annuelle, organisée comme suit :

Le lancement d'un appel à projets

Sur une temporalité similaire à l'appel à projets du contrat de ville, le bailleur sollicite les partenaires dans le cadre d'un appel à projets. Les projets proposés doivent s'inscrire dans les objectifs du contrat de ville et dans ceux de la convention dédiée.

L'équipe projet

L'équipe projet est composée

- de la directrice de l'agence TAH de Lannion ou son représentant
- des chargées de mission politique de la ville de la ville et de l'EPCI, accompagnées le cas échéant des services thématiques
- de la déléguée du préfet dans les quartiers

Elle a en charge la pré-instruction des dossiers de l'appel à projets. A ce titre :

- elle vérifie la compatibilité des dossiers avec les objectifs du contrat de ville
- elle vérifie les éléments financiers des dossiers
- elle émet un avis.

Le pilotage

Le pilotage de l'abattement TFPB rejoint celui du contrat de ville. A ce titre et dans les mêmes temporalités, les dossiers présentés lors l'appel à projets TFPB sont examinés en cotech puis en copil politique de la ville.

G.L'articulation avec le droit commun

La mobilisation du droit commun est un axe majeur et déterminant dans la réalisation des objectifs opérationnels du contrat de ville. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Il est rappelé que toute action en quartier prioritaire doit d'abord et avant tout solliciter les dispositifs de droit commun pour se réaliser. Les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville viennent en complément et n'ont pas vocation à se substituer aux financements des partenaires signataires.

L'objectif est donc de s'assurer que les moyens de droit commun des politiques publiques bénéficient autant aux habitants des quartiers prioritaires qu'aux habitants du reste du territoire.

Ces moyens sont aussi bien des dispositifs, des moyens humains, que des équipements.

Pour l'État :

- éducation,
- emploi,
- police,
- justice,
- logement,
- santé,
- lutte contre les discriminations,
- transition écologique,
- culture,
- jeunesse et sports,
- politique d'intégration des primo-arrivants...

Pour la Région :

- développement économique,
- aménagement du territoire
- formation professionnelle,
- lycées...

Pour le Département :

- solidarités,
- protection de l'enfance,
- insertion,
- collèges,
- culture,
- prévention spécialisée...

Pour LTC :

- développement économique, numérique et touristique
- enseignement supérieur, la recherche, l'innovation

- aménagement de l'espace communautaire
- transports
- équilibre social de l'habitat
- politique de la Ville dans la communauté
- voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- gestion des ordures ménagères et le tri sélectif
- eau et assainissement (collectif et non collectif)
- équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire
- équipements ferroviaires et aéroportuaires du territoire

Pour la Ville de Lannion:

- éducation
- écoles,
- vie associative
- culture
- sports
- aménagement urbain...

La notion de droit commun est parfois mal comprise par les acteurs de terrain. Aussi, un travail pédagogique, régulier, doit être engagé par l'équipe-projet, pour le rendre compréhensible, visible et par là mobilisable par les porteurs de projets.

Doit aussi être pris en compte l'ensemble des politiques publiques contractualisées entre les partenaires signataires, que ce soit sur la commune de Lannion sur le territoire de Lannion-trégor Communauté et dans le département des Côtes d'Armor.

Un travail exhaustif devra être réalisé la première année du contrat de ville afin de valoriser les objectifs communs et d'entamer une réflexion sur la nécessaire articulation entre le contrat de ville et les documents stratégiques de chaque structure.

Les principales politiques contractualisées concernant les quartiers de Lannion

- logement, habitat : CIL, PLUI-h, PCAET
- mobilité : plan de mobilité de LTC , plans vélos communautaires et municipaux
- alimentation : plan alimentaire territorial
- santé : contrat local de santé (intégrera le conseil local de la santé mentale à la prochaine contractualisation)
- prévention : CISPD
- action sociale : convention territoriale globale, pacte de solidarité
- participation citoyenne : les dispositifs existants sur le territoire.

L'évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires rendra compte des articulations et points communs entre le contrat de ville et ces dispositifs contractuels de droit commun.

IV. Signatures

Stéphane Rouve
Préfet des Cotes d'Armor

Loïg Chesnais-Girarg
Président de la région Bretagne

Christian Coail
Président du conseil départemental des Cotes
d'Armor

Gervais Egault
Président de Lannion-Trégor Communauté

Paul Le Bihan
Maire de Lannion

Frédéric Ozenne
Directeur de la CAF 22

Danièle Maillot
Directrice France Travail - Côtes d'Armor

Elise Noguera
Directrice générale de l'ARS Bretagne

Frédéric Fabre
DASEN

Jean-Denis Mege
Directeur Général Terres d'Armor Habitat

Représentant du collège habitants du conseil
citoyen de Ker Uhel

Représentant du collège habitants du conseil ci-
toyen d'Ar Santé Les Fontaines